

capitulaires sans la permission du Chapitre, de quelque part qu'ils puissent être demandés. »

En 1695, le Chapitre prend encore une excellente mesure, et décide l'impression de tous les arrêts les plus considérables qu'il a obtenus dans différents tribunaux, touchant les droits de son église. Le Doyen et le Maître du chœur sont chargés du soin de choisir ces arrêts. (1)

En 1697, la mort enleva le sieur Christophe Néron, qui avait été chargé de la confection du nouvel inventaire, et il est remplacé par un sieur Jacob, de Dijon, (2) lequel « reçoit 500 livres par an, pour toutes choses. » A ce moment les archives du Chapitre se trouvaient « près des écuries de l'archevêché, et on les remit dans les *anciennes et hautes archives de l'église.* » Mais le sieur Jacob ne vécut pas longtemps, et on lui donna pour successeur, en 1708, un sieur Jean Janet, prêtre du diocèse, « lequel reçut 200 livres par an pour sa nourriture et 50 livres pour louage de sa chambre. » Mais le sieur Janet fut obligé de suspendre son travail. Il manquait aux archives tant de registres terriers et d'actes de propriété qu'il fallut attendre leur rentrée pour continuer l'inventaire. Le désordre le plus complet

(1) En 1720, ce travail n'était pas encore fait, et, le 23 janvier de cette année, le Chapitre chargea le sieur Aubert, juge du comté, de l'exécuter. (Reg. cap., liv. 144, f^o 11.)

(2) D'après des notes sans signature, inscrites à la fin du volume *Aaron*, et d'après des quittances rangées en très bon ordre dans le carton n^o 1, on voit que le sieur Jacob commença son classement en 1701, et il y travailla sept ans. De 1711 à 1715, un sieur Janet, « prêtre habitué en l'église de Lyon, » est archiviste du Chapitre. De 1727 à 1732, un sieur Dupont reçoit 3 livres 10 sols par jour, pour « travailler à ces archives. » Du 4 mars au 26 juillet 1729 et jusqu'en 1731, un sieur Besson (un manoeuvre sans doute), est employé à raison de 10 sols par jour. A ce moment, il est à présumer qu'un sieur Savard de la Brosse est le principal archiviste du Chapitre. De 1751 à 1765, il est encore aux archives, « quoique employé à d'autres ouvrages. »

Les archives du Chapitre n'étaient pas d'un accès facile. Le P. Ménéstrier et Severt purent seuls y pénétrer, pour y puiser des notes pour leurs travaux. Disons aussi que, lors de la confiscation des archives de la Primatiale en 1790, il s'y trouvait des inventaires dressés en 1682, 1690, 1724, 1740, 1749, 1751 et 1758.